

Service dentaire scolaire de la commune de

Avis à l'attention des parents concernant l'utilisation d'une gelée fluorée lors du brossage des dents dans les écoles de la scolarité obligatoire du canton de Berne

Dans le cadre de l'éducation à la santé, les enfants recevront prochainement des leçons d'hygiène bucco-dentaire. Lors des travaux pratiques, ils se brosseront les dents avec une gelée fluorée agréée par les spécialistes (Association des dentistes du canton de Berne). Ce produit augmente la résistance de l'émail dentaire aux acides produits par les sucres. Le sucre, dont la consommation est élevée en Suisse, est en effet responsable des caries.

L'utilisation quotidienne d'une pâte dentifrice au fluor, l'emploi de sel de cuisine fluoré et iodé, et le brossage des dents à l'école se complètent de manière idéale. C'est avant tout la conjugaison de ces trois mesures qui a permis d'enregistrer une réduction de 50 à 80 pour cent des caries chez les écoliers. L'expérience montre qu'il n'y a pas lieu de craindre une absorption excessive de fluorure par l'organisme. Lors de l'utilisation de pâte dentifrice fluorée et du brossage au fluor à l'école, le fluorure **ne pénètre pas** dans le corps, il entre en légère réaction avec l'émail des dents et est en grande partie recraché. Il s'agit donc d'une utilisation purement **externe** du fluor. Même si des résidus de gelée fluorée étaient avalés, cela ne présenterait aucun danger. Les divergences d'opinion relatives par la presse spécialisée ne concernent généralement pas l'utilisation externe de fluor.

En vertu des dispositions légales, les mesures ayant une incidence corporelle, dont fait partie l'utilisation de fluor, nécessitent l'accord des parents. A cet effet, vous pouvez signer directement la carte de soins dentaires scolaires ou remplir le talon ci-dessous. A moins que vous ne décidiez de retirer votre autorisation, la déclaration reportée sur la carte restera valable pour les prochaines années.

Avant la première leçon de brossage, nous rappellerons aux enfants qu'ils doivent apporter leur brosse à dents. Ceux dont les parents auront refusé l'utilisation de gelée fluorée devront tout de même participer aux séances de brossage, mais en utilisant leur propre pâte dentifrice.

Nous vous remercions de bien vouloir soutenir nos efforts de prévention de la carie.

L'administration communale

✂ -----

DÉCLARATION DES PARENTS

Nous sommes d'accord

Nous ne sommes pas d'accord

avec l'utilisation de la gelée fluorée recommandée dans le cadre des soins dentaires scolaires.

Nom et prénom de l'enfant

Lieu et date

Signature de parents
